Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# I Identification de la substance/du mélange et du fournisseur

## I.I Identifiant produit SGH

Nom commercial: Luminox®

Numéro du produit : 1901, 1901-1, 1915, 1955

# 1.2 Application de la substance/du mélange :

Matériau de nettoyage/Détergent.

## 1.2.1 Taux de dilution recommandé:

1 - 2 % dans l'eau.

#### 1.3 Informations du fournisseur de la Fiche de Données de sécurité

Fabricant: Fournisseur:

Alconox Inc. 30 Glenn St White Plains, NY 10603 (914) 948-4040

## Numéro de téléphone d'urgence :

ChemTel Inc

Amérique du Nord : 1-888-255-3924 International : +1 813-248-0573

# 2 Identification des risques

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément à la norme CE N° 1272, 29CFR1910/1200 et aux exigences SGH.

# Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

1-aminopropane-2-ol

Acide citrique

éther monobutylique de propylène glycol

## 2.2 Éléments de l'étiquette :

Corrosion cutanée, catégorie 1B. Lésions oculaires graves, catégorie 1.

## Produit à la dilution recommandée

Irritation oculaire, catégorie 2B.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# Pictogrammes de risque :



# Mention d'avertissement :

Danger.

# Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

## Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P312 SI AVALÉ : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352+P312 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P304+P341 Si inhalé : Si la respiration est difficile, déplacer la victime à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

# Éléments dangereux à la dilution d'utilisation

# Pictogrammes de risque :



## Mention d'avertissement :

Avertissement.

## Mentions de danger :

H320 Provoque une irritation des yeux.

## Mentions de précaution :

P302+P352 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

# Informations complémentaires :

Aucun(e).

# Description du risque

# Dangers non classés ailleurs (HNOC):

Peut faire que les surfaces deviennent glissantes. Soyez prudent dans les zones de circulation piétonne si sur les planchers.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# Informations concernant des dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de l'UE » dans la dernière version valide.

## Système de classification :

La classification est conforme aux réglementations CE n° 1272, 29CFR1910/1200 et aux exigences du SGH, et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise. La classification est conforme aux dernières éditions des listes internationales de substances et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

# 3 Composition/informations sur les ingrédients

# 3.1 Caractérisation chimique :

Aucun(e).

# 3.2 Description:

Aucun(e).

# 3.3 Composants dangereux (pourcentages en poids)

Identification	Nom chimique	Classification	Pds. %
Numéro CAS :	Acide citrique	Irrit. oc. 2;	2,5 - 10
77-92-9		H319	·
Numéro CAS :	1-aminopropane-2-ol	Toxicité aiguë 4 ;	2,5 - 10
78-96-6		H313 Corr. de la peau 1B ;	
		H314 Lésions oculaires 1;	
		H318	
Numéro CAS :	Éther monobutylique de propylène	Irritation de la peau 2 ;	2,5 - 10
5131-66-8	glycol	H315 Irrit. oculaire 2;	ŕ
		H319	
Numéro CAS :	Éther monométhylique de		25 - 50
34590-94-8	dipropylèneglycol		
			I

## À dilution d'utilisation:

Identification	Nom chimique	Classification	Pds. %
<b>Numéro CAS :</b> 78-96-6	1-aminopropane-2-ol	Irrit. oc. 2 ; H319	0,25 - 1

# 3.4 Informations complémentaires :

Aucun(e).

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

#### 4 Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

## Informations générales :

Aucun(e).

Déplacer la personne exposée à l'air frais.

Desserrer les vêtements au besoin et placer la personne dans une position confortable. Maintenir une voie aérienne dégagée.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

## Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux :

Rincer/laver doucement les yeux exposés avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer la/les lentille(s) de contact si cela est possible pendant le rinçage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

## Après avoir avalé:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Ne pas provoquer de vomissement.

Rincer la bouche et boire ensuite beaucoup d'eau.

# 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Aucun(e).

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune information supplémentaire.

## Premiers secours à la dilution recommandée :

## Informations générales :

Aucun(e).

## Après inhalation:

Maintenir une voie aérienne dégagée.

Desserrer les vêtements au besoin et placer la personne dans une position confortable.

## Après contact avec la peau :

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

## Après contact avec les yeux :

Rincer/laver doucement les yeux exposés avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer la/les lentille(s) de contact si cela est possible pendant le rinçage.

# Après avoir avalé:

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si une irritation, une gêne ou des vomissements se produisent.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

# Agents d'extinction appropriés :

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour les matériaux combustibles adjacents ou les sources d'ignition.

## Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction appropriés :

Aucun(e).

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants.

# 5.3 Conseils pour les pompiers

## Équipement de protection :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Reportez-vous à la section 8.

# 5.4 Informations complémentaires :

Éviter d'inhaler les gaz, fumées, poussières, brouillards, vapeurs et aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# 6 Mesures de rejet accidentel

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Aucune requise dans des conditions d'utilisation normales.

Assurer une ventilation adéquate le cas échéant.

S'assurer que les systèmes de traitement d'air sont opérationnels.

## 6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts ou les voies navigables.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Aucun(e).

## 7 Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit bien frais et ventilé.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information supplémentaire.

# 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle





#### 8.1 Paramètres de contrôle :

- a) 34590-94-8, Éther monométhylique de dipropylèneglycol, ACGIH STEL 150 ppm.
- b) 34590-94-8, Éther monométhylique de dipropylèneglycol, ACGIH TWA 100,0 ppm.
- c) 34590-94-8, éther monométhylique de dipropylèneglycol, OSHA TWA 100 ppm 600 mg/m<sup>3</sup>.
- d) 34590-94-8, éther monométhylique de dipropylèneglycol, NIOSH ST 150 ppm 900 mg/m³

# 8.2 Contrôles d'exposition

# Contrôles techniques appropriés :

Aucune requise dans des conditions d'utilisation normales. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation.

#### **Protection respiratoire:**

Pas nécessaire dans des conditions normales.

## Protection de la peau :

Sélectionner le matériau des gants imperméable et résistant à la substance.

## **Protection oculaire:**

Lunettes ou lunettes de sécurité, ou protection oculaire adaptée.

# Mesures d'hygiène générales :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle à la dilution recommandée :

Dans des conditions normales d'utilisation et de fonctionnement, aucun équipement de protection individuelle spécial ou contrôle technique ne sera nécessaire. Manipuler avec soin.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# 9 Propriétés physiques et chimiques

	Liquide clair	Limite d'explosion	Non déterminé(e) ou
Aspect (état physique,		inférieure :	non disponible.
couleur):		Limite d'explosion	Non déterminé(e) ou
		supérieure :	non disponible.
Odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Seuil d'odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Valeur pH :	7 (tel quel)	Densité relative :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Solubilités :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Coefficient de partition (n- octanol/eau) :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'éclair	Non déterminé(e) ou	Température auto/auto-	Non déterminé(e) ou
(à creuset fermé) :	non disponible.	allumage :	non disponible.
	Non déterminé(e) ou	Température de	Non déterminé(e) ou
Taux d'évaporation :	non disponible.	décomposition :	non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Non inflammable	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminé(e) ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminé(e) ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.		

# 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité:

Non déterminé(e) ou non disponible.

# 10.2 Stabilité chimique :

Non déterminé(e) ou non disponible.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non déterminé(e) ou non disponible.

# 10.4 Conditions à éviter :

Non déterminé(e) ou non disponible.

# 10.5 Matériaux incompatibles :

Non déterminé(e) ou non disponible.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

## 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non déterminé(e) ou non disponible.

## II Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

# Toxicité aiguë:

#### Orale:

LD50 > 5000 mg/kg rat oral – produit.

#### Toxicité chronique:

Aucune information supplémentaire.

## Corrosion/irritation de la peau (matériaux bruts) :

1-aminopropane-2-ol : irritation modérée de la peau – 24 h.

# Lésions oculaires/irritations oculaires graves (matériaux bruts) :

Ether monométhylique de dipropylène glycol : légère irritation oculaire – 24 h.

1-aminopropane-2-ol : grave irritation des yeux – 24 h.

# Informations sur le produit à la dilution recommandée :

L'irritation des yeux peut survenir en cas de contact direct avec les yeux. Aucun danger spécifique pour le contact avec la peau, l'inhalation ou une exposition chronique n'est attendu dans les paramètres d'utilisation normale.

# Sensibilisation respiratoire ou de la peau :

Aucune information supplémentaire.

## Cancérogénicité:

Aucune information supplémentaire.

## IARC (International Agency for Research on Cancer):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# NTP (National Toxicology Program, programme de toxicologie national des États-Unis) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune information supplémentaire.

## Toxicité sur la reproduction :

Aucune information supplémentaire.

# STOT - exposition unique et répétée :

Aucune information supplémentaire.

## Informations toxicologiques supplémentaires :

Aucune information supplémentaire.

# 12 Informations écologiques

# 12.1 Toxicité:

Acide citrique : Invertébrés aquatiques, Daphnia magna (Puce d'eau) – 1535 mg/l – 24 h.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

Acide citrique: Poisson, Leuciscus idus melanotus - 440 mg/l - 48 h.

Éther monométhylique de dipropylèneglycol : Invertébrés aquatiques, EC50 – Daphnia magna (Puce d'eau)

– 1919 mg/l – 48 h.

Éther monométhylique de dipropylèneglycol : Poisson, LC50 – Pimephales promelas (tête-de-boule) – > 10 000 mg/l – 96 h.

1-aminopropane-2-ol: Poisson, LC50 – Carassius auratus (poisson rouge) – 210 mg/l – 96 h.

## 12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information supplémentaire.

#### 12.3 Potentiel bioaccumulatif:

Aucune information supplémentaire.

## 12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information supplémentaire.

# Remarques générales :

Aucune information supplémentaire.

## 12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB :

**PBT**: Aucune information supplémentaire. **vPvB**: Aucune information supplémentaire.

#### 12.6 Autres effets indésirables :

Aucune information supplémentaire.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour une élimination appropriée)

## Informations pertinentes:

Il incombe au producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial : Luminox®

# 14 Informations sur le transport

Aucun(e).
Aucun(e).
Aucun(e).
Aucun(e).
Aucune information supplémentaire
Aucun(e).

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial : Luminox®

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II of MARPOL73/78 et le

code IBC:

Non applicable

14.8 Informations sur le

transport/additionnelles:

Catégorie de transport : Aucun(e).

Code de restriction du tunnel : Aucun(e).

« Règlement type » de l'ONU : Aucun(e).

- 15 Informations réglementaires
- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Amérique du Nord

#### **SARA**

## Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# Section 302 (substances extrêmement dangereuses):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# **CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Clean up and Liability Act):**

# Quantité de déversement à signaler :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# **TSCA** (Toxic Substances Control Act):

## Inventaire:

Tous les ingrédients sont répertoriés comme actifs.

# Règles et ordonnances :

Non applicable.

# Proposition 65 (Californie):

# Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les femmes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les hommes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

# Produits chimiques connus qui causent une toxicité développementale :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## Canada

Canadian Domestic Substances List (DSL) : Liste intérieure des substances du Canada (LIS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

# **Asie Pacifique**

### **Australie**

# Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

#### Chine

# Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

## Japon

# Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

## Corée

## Liste des produits chimiques existants (ECL) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

## Nouvelle-Zélande

# Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZOIC) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

# UE

# Article 57 du REACH (SVHC):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

# Allemagne MAK:

Non répertorié.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Luminox®

#### 16 Autres informations

#### Abréviations et acronymes :

Aucun(e).

## Résumé des phrases :

# Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

## Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P312 SI AVALÉ : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352+P312 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P304+P341 Si inhalé : Si la respiration est difficile, déplacer la victime à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

# Déclaration du fabricant :

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes à notre connaissance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une publication en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

À la dilution recommandée :

NFPA : 1-0-0 HMIS : 1-0-0 HMIS : 1-0-0